

# FICHE DE REINSCRIPTION MAJEURS

A rendre du 25 Août au 2 Septembre 2021 de 11h00 à 13h30 ou de 17h30-19h00  
(Sauf le week-end)

GROUPE		Heure(s) d'entraînement	
Réservé cub	GAM <input type="checkbox"/>	Lundi :	.....
	GAF <input type="checkbox"/>	Mardi :	.....
	TRAMPO <input type="checkbox"/>	Mercredi :	.....
		Jeudi :	.....
		Vendredi :	.....
		Samedi :	.....
		Dimanche :	.....

Numéro de Licence :  
20046.042. ....

Certificat Médical  
 1     2     3  
 Caution

## Constitution du dossier :

- ✓ Compléter lisiblement le dossier ci-dessous
- ✓ Attestation de santé
- ✓ 1 enveloppe timbrée à l'adresse du licencié
- ✓ L'adhésion annuelle est de ~~200€~~ 160€, -20€ à partir de la deuxième inscription (d'un même foyer fiscal). **Suite à la crise sanitaire du COVID-19, la réduction s'applique pour tout renouvellement d'inscription.** Elle est payable en 1 fois, **exceptionnellement** selon la situation et les aides accordées, le club acceptera un paiement en 2 fois à l'ordre de Cahors Gym.
  - Cette adhésion comprend un vêtement gratuit (différent en fonction des catégories). Cette tenue pourra être complétée sur notre site de vente en ligne (ouverture prochainement).

NOM .....

Prénom .....

Date de Naissance ..... Nationalité .....

Adresse .....

Responsable Légaux :

Mère ..... 

Père ..... 

Adresse mail : .....

Attention l'adresse mail servira uniquement à Cahors Gymnastique pour vous licencier et à la Fédération Française de Gymnastique pour confirmer votre licence. (Sans adresse mail la licence ne pourra être finalisée).

Voulez-vous une attestation de paiement : oui - non

Vous trouverez toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la saison sportive (dates et horaires des manifestations...) sur le site internet [cahorsgymnastique.sportsregions.fr](http://cahorsgymnastique.sportsregions.fr)

Photo

à

Coller

## Attestation de santé

Je soussigné :

NOM : ..... Prénom.....

Représentant légal de l'enfant : .....

Licence N° 20046.042..... Club : Cahors Gymnastique

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé préalablement à la demande de licence à la Fédération Française Gymnastique pour la saison **2021/2022**.

Atteste avoir répondu NON à toutes les questions.

Fait à .....le.....

Signature

**SI LE/LA GYMNASTE EST DANS UN GROUPE 3 ENTRAINEMENTS SEMAINE, IL EST FORTEMENT RECOMANDE DE SE RAPPROCHER DU SERVICE DE MEDECINE DU SPORT (Hôpital de Cahors) ET DE SE FAIRE DELIVRER UN CERTIFICAT DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE LA GYMNASTIQUE EN COMPETITION.**

### AUTORISATION et DROIT à l'IMAGE

Je soussigné(e) .....

Responsable légal de l'enfant .....

- Autorise à l'inscrire à CAHORS GYMNASTIQUE, à fréquenter les divers entraînements, à participer aux déplacements et compétitions auxquels le Club serait amené à participer ou organiser.
- Autorise CAHORS GYMNASTIQUE, à utiliser les images sur quelques supports que ce soit (photos, journaux, vidéos) pour la saison en cours.

A..... le..... 2021

Signature précédée de « Lu et approuvé ».

### Cadre réservé au CLUB, Ne rien inscrire – Mode de paiement

Nom de l'émetteur du chèque .....

Par chèque N°1..... €      N°2..... €

Espèces (contre reçu) N° .....

Chèque vacances (+2€) .....

Aide Pratique Sport (APS) ..... Pass'Sport .....

Autres .....

Dossier remis au club le ..... et Vérifié par .....

## REGLEMENT CAHORS GYMNASTIQUE

### ➤ L'adhésion :

L'adhésion annuelle comprend la licence à la Fédération Française de Gymnastique (41.44€), une assurance (3.56€) et une part club (salaires, formations des cadres et bénévoles, matériel, engagements aux compétitions, ....).

Paiement par chèque le règlement annuel en 1 fois **exceptionnellement** selon la situation et les aides accordées, le club acceptera un paiement en 2 fois à l'ordre de Cahors Gymnastique.

Le versement d'une cotisation signifie l'adhésion au projet associatif et non « une avance » sur des services attendus (il ne s'agit pas d'une prestation de services de l'association) par conséquent un adhérent ne paye pas uniquement pour pratiquer « son » sport mais il contribue à l'ensemble du fonctionnement de l'association. Pour certains motifs (déménagement, décès) un remboursement partiel des cotisations peut être envisagé. Outre ces motifs aucun remboursement ne peut être réclamé par le cotisant.

Cahors Gymnastique prend les espèces contre reçu, les Aides à la Pratique Sportive, le Pass'Sport, et les chèques vacances (majoration de 2€).

Pour des raisons de sécurité, les adhérents doivent être licenciés le plus vite possible d'où l'importance d'un rapide retour du dossier.

### ➤ Horaires d'entraînement :

Ils doivent impérativement être respectés, Cahors Gymnastique ne peut pas assurer la garde des gymnastes avant et après les horaires d'entraînements.

La responsabilité de l'association n'est engagée vis-à-vis des gymnastes que pendant les créneaux horaires d'entraînement les concernant. Les familles sont tenues de conduire leurs enfants mineurs à **l'heure DANS** la salle (en s'assurant que les cours ont bien lieu) et de venir les chercher à **l'heure DANS** la salle d'entraînement.

***Hors de son horaire d'entraînement aucun gymnaste ne doit être présent dans les salles spécialisées.***

### ➤ Entraînements :

Les gymnastes doivent venir aux entraînements avec une tenue appropriée (justaucorps pour les filles, short et tee-shirt pour les garçons), sans bijou ou objet de valeur. Les cheveux doivent être attachés.

En cas d'absence, l'entraîneur doit être prévenu au préalable, soit directement soit par l'intermédiaire du bureau au 05.65.22.60.45.

Pour le bon déroulement des entraînements, la présence des parents n'est pas souhaitable d'une manière constante. Pour des raisons de sécurité, l'espace d'entraînement est strictement réservé aux gymnastes.

***Aucun autre enfant, frère, sœur, copain, copine ou parent ne doivent s'y trouver et participer aux entraînements***

L'espace public est strictement limité par les barrières bleues (couloir d'entrée).

### ➤ Engagement des gymnastes :

Tout engagement en compétition, en stage, en formation, a un coût supporté par Cahors Gymnastique.

**Un chèque de caution de 50€ sera demandé** pour les personnes engagées en compétition, pour toute absence non justifiée trois semaines avant la compétition le chèque sera encaissé. Le calendrier étant distribué en début de saison nous vous demandons de prendre vos dispositions et d'en informer les entraîneurs si nécessaire. N'oubliez pas que la plupart des compétitions se font en équipe !! En cas de forfait d'un gymnaste, l'équipe est désorganisée et de plus le club doit s'acquitter d'une amende (valable en équipe comme en individuel).

Les formations : initiateur GAM-GAF- GR, Trampoline, petite enfance et juges : Tous les gymnastes âgés de 15 ans peuvent en bénéficier. Les initiateurs s'engagent à apporter leur aide lors des entraînements et les juges à juger au moins 2 fois dans la saison.



ENSEMBLE,  
CRÉONS LE MOUVEMENT

## Questionnaire de santé

### Qui est concerné ?

Le licencié majeur qui demande à la FFG le renouvellement de sa licence.

### Quand l'utiliser ?

Le questionnaire est à utiliser pendant les deux saisons qui suivent celle pour laquelle un certificat médical a été délivré.

Exemple	Saison 2018/2019	Certificat médical
	Saison 2019/2020	Questionnaire + Attestation
	Saison 2020/2021	Questionnaire + Attestation
	Saison 2021/2022	Certificat médical

### Répondez aux questions suivantes par oui ou par non

Durant les douze derniers mois	OUI	NON
① Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une crise cardiaque ou inexplicable ?		
② Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
③ Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
④ Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
⑤ Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
⑥ Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour	OUI	NON
⑦ Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
⑧ Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
⑨ Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

### Attention :

- Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié ou de son représentant légal s'il est mineur.
- Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions :  
⇒ Attestation ci-après à fournir à votre club, pour les saisons concernées – Pas de certificat médical.
- Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions :  
⇒ Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence.